

Embouts SIMPLEX • métal doux, argent EH 3209.



Description produit

L'embout SIMPLEX en métal doux (série 3209) est un embout dur. Cet embout argenté est également insensible à la chaleur. Il permet de donner des coups durs, toutefois sans endommager la pièce, et il remplace un marteau en plomb classique. Cet embout est disponible de la taille D30mm à D80mm. Ne pas monter les embouts en métal doux dans des boîtiers en aluminium !

Caractéristiques du produit :

- Embout SIMPLEX en métal doux
- Argenté
- Dur
- Insensible à la chaleur
- Remplace les marteaux en plomb traditionnels
- Disponible de la taille D30mm à D80mm
- Ne doit pas être monté dans un boîtier en aluminium

Domaine d'application

Pour une force de frappe élevée, travaux de dressage, construction de moules, construction d'installations, travaux de montage/réparation/maintenance

Matières

Embout

- métal doux, argent
- durs
- résistant à la chaleur

Assemblage

Les embouts en métal doux ne doivent pas être montés sur les boîtiers aluminium!

Informations détaillées

Ø	Dimensions Longueur x Largeur x Hauteur [in]	🔨 [oz]	GTIN	proficl@ss 5.0	ecl@ss 10.1	Référence
						article
1,18	1,46 x 1,26 x 1,30	1,94	4030618301226	AAA905c002	21-04-91-06	3209.030
1,57	1,77 x 1,57 x 1,57	4,23	4030618301233	AAA905c002	21-04-91-06	3209.040
1,97	2,17 x 2,17 x 2,17	8,82	4030618301240	AAA905c002	21-04-91-06	3209.050
2,36	2,56 x 2,60 x 2,60	14,29	4030618301257	AAA905c002	21-04-91-06	3209.060
3,15	2,80 x 3,58 x 3,50	30,16	4030618301264	AAA905c002	21-04-91-06	3209.080

Conformité

Conforme à la directive RoHS

Conforme à la directive 2011/65/CE et à la directive 2015/863.

Ne contient pas de substances SVHC

Pas de substances SVHC avec une teneur supérieure à 0,1% m/m – Liste SVHC [REACH] au 27.06.2024.

Ne contient pas de substances de la Proposition 65

Aucune des substances de la Proposition 65 présente.

<https://www.P65Warnings.ca.gov/>

Ne contient pas de minerais de la guerre

Ce produit ne contient pas de substances classées comme "minerais de la guerre" telles que le tantale, l'étain, l'or ou le wolfram provenant de République démocratique du Congo ou de pays frontaliers.